

de Michel Godet

La désastreuse socialisation de la politique familiale

Le gouvernement cherche des économies pour la branche famille. Celle-ci ne serait pas déficitaire si on ne lui avait indûment transféré, depuis 1998, quelque 3 milliards de charges de la branche vieillesse. Sans ces transferts de cavalerie, initiés par la gauche en 1998 et renforcés après 2002 par la droite, la branche famille serait aujourd'hui excédentaire de 1 milliard d'euros !

Voilà que l'on va mettre à nouveau les allocations familiales sous condition de ressources pour flatter l'esprit de redistribution et anti-familles bourgeoises d'une poignée de députés socialistes. Les communistes et la CGT, qui ont fondé, avec le général de Gaulle, la politique familiale de la Libération sont vent debout, avec les associations familiales, contre cette mesure. Eux ne confondent pas politique familiale et politique sociale. A force de mettre tous les transferts sous condition de ressources, on finira par en faire autant pour la retraite par répartition !

Les familles aisées avec enfants constituent une cible idéale pour ceux qui veulent définitivement réduire la politique familiale et ses principes d'universalité (la même aide pour chaque enfant) et de transferts horizontaux (faire en sorte que les familles modestes, moyennes ou aisées sans enfants mettent la main à la poche pour aider ceux de leur classe sociale qui ont des enfants.) Tel était l'objet du quotient familial, qui a été pratiquement divisé par deux en quelques années. Pourtant, la capacité contributive des familles nombreuses devant l'impôt est bien

moins que celle des ménages sans enfants. On sait que pour chaque catégorie sociale – ouvrier, employé ou cadre –, le niveau de vie baisse en moyenne de 13 % avec l'arrivée du premier enfant, moins pour le second, et qu'au total le niveau des vies des familles nombreuses est inférieur de 25 % à celui des ménages sans enfant.

Le niveau de vie des familles nombreuses est inférieur de 25 % à celui des ménages sans enfants.

C'est au quotient conjugal et non familial qu'il fallait s'attaquer pour cibler les ménages aisés.

On savait qu'on allait faire payer les riches, mais on aurait dû cibler les ménages riches sans enfants, car il est normal que ces derniers paient beaucoup plus d'impôts que ceux qui ont des enfants. C'est précisément l'objet du quotient familial que de permettre ces transferts horizontaux au sein de chaque catégorie. Plutôt que de toucher au quotient familial, on aurait mieux fait, comme dans la plupart des pays européens, de verser des allocations familiales dès le premier enfant tout en rendant imposables. Cette dernière solution était la plus logique, puisqu'il s'agit d'un revenu. Mais cette solution présentait un risque majeur qui a fait reculer les politiques : des dizaines de

milliers de ménages modestes seraient devenus, du même coup, imposables alors qu'ils ne l'étaient pas jusqu'ici.

Suggérons une autre voie. Le gouvernement pourrait réaliser une économie de 9 milliards d'euros en supprimant le quotient conjugal : pour la même somme totale, deux personnes en couple ayant des revenus différents A et B paient moins d'impôts que deux célibataires imposés séparément avec le revenu A et le revenu B. Cette imposition séparée est prédominante en Europe du Nord pour ne pas inciter les femmes qui ont un salaire modeste à cesser de travailler. Du point de vue de l'égalité de traitement des citoyens et du libre choix de travailler au sein d'un couple, la mesure serait moderne.

Les familles avec enfants font faire une énorme économie à la société en investissement dans le capital humain. En effet, le coût pour la République de la « non famille » est exorbitant (40.000 euros par an pour un enfant placé dans une famille ou une structure d'accueil, 200.000 euros pour un enfant placé dans un centre éducatif fermé). Il faut donc bien aider les familles éduquant leurs enfants à le faire sans se paupériser. Sinon, qui assurera la relève des solidarités intergénérationnelles ? La socialisation de la politique familiale est régressive pour les familles – et finalement ruineuse pour la société.

Michel Godet est membre de l'Académie des technologies, auteur de « Repenser la politique familiale », note de l'Institut Montaigne, octobre 2011.